



Avis n°9

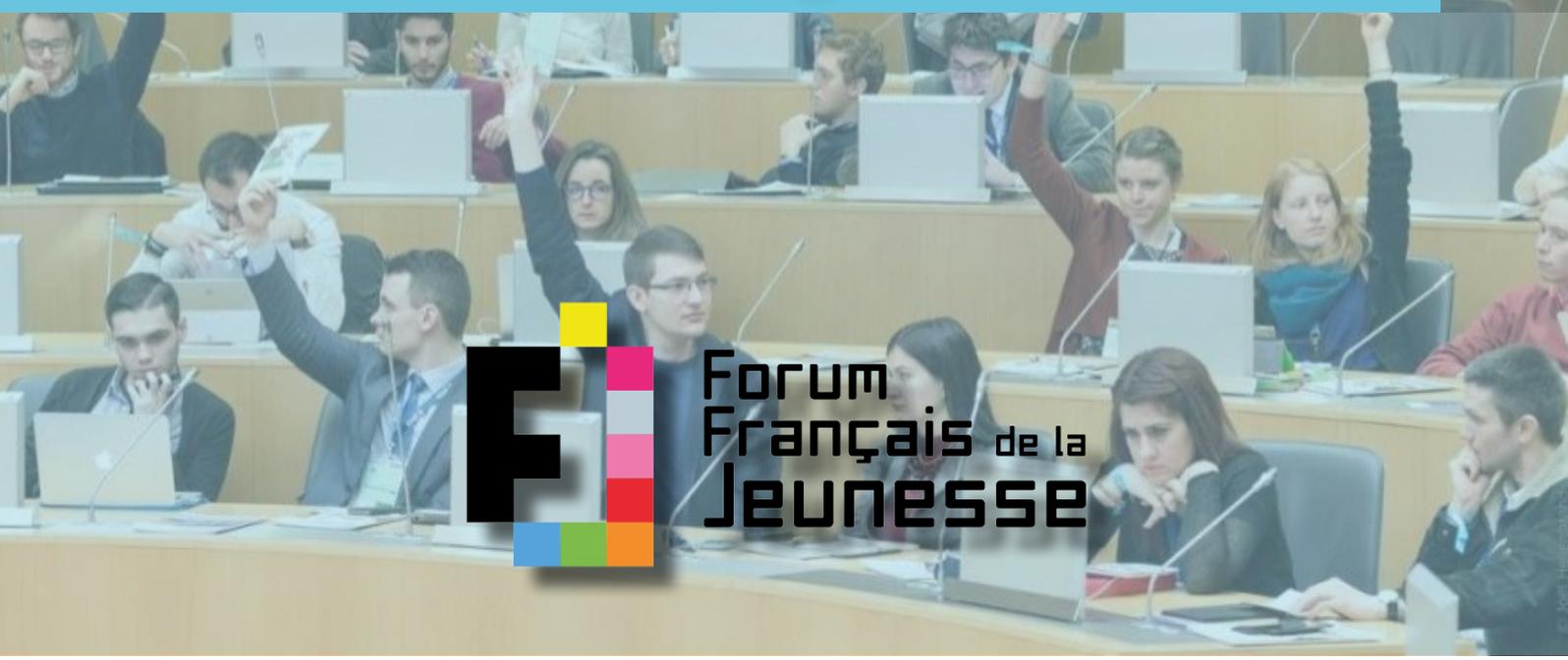
D'UNE GÉNÉRATION SACRIFIÉE



À LA JEUNESSE ÉMANCIPÉE



Les propositions du Forum Français
de la Jeunesse pour 2022



 Forum
Français de la
Jeunesse

Crédit photo première de couverture : Jeunes européens - France

SOMMAIRE

Introduction.....	<u>3</u>
Éducation.....	<u>5</u>
Précarité.....	<u>12</u>
Place des jeunes dans la démocratie.....	<u>20</u>
Environnement.....	<u>28</u>



Forum
Français de la
Jeunesse

INTRODUCTION

À moins de **150 jours de l'élection présidentielle**, les jeunes et leurs organisations rassemblé·e·s au sein du **Forum français de la jeunesse dévoilent 20 propositions**. Nous rappelons, s'il le fallait, qu'**au-delà d'être une génération sacrifiée, nous sommes des jeunesses qui aspirent à la confiance et à la reconnaissance de notre place dans la société**.

Là où certains dressent le portrait d'une jeunesse désintéressée et fracturée, nos organisations membres - composées de jeunes venant de tout horizon et mobilisés de manières différentes - dépassent les clivages pour rappeler qu'avant tout, nous sommes une **génération engagée**. Il était plus nécessaire que jamais de réaffirmer l'impératif démocratique que constitue la reconnaissance du rôle de la jeunesse dans notre société.

10 ans après la création du FFJ, ses **objectifs historiques n'ont jamais été autant d'actualité**. Si les jeunesses ne sont pas considérées dans nos institutions, comment s'offusquer lorsque nous connaissons des taux record d'abstention ? **Comment ramener les 87 % de jeunes absents aux derniers scrutins s'ils ne se sentent pas intégrés ou qu'on décide de parler pour eux ?** Nous ne pouvons toujours pas nous satisfaire du continu manque de dialogue entre jeunes et pouvoirs publics, alors que 40 % des 18-30 ans consacrent leur temps au sein d'une association ou d'une autre organisation.

Élections après élections, nous avons fait le choix de nous rassembler pour proposer ensemble des solutions aux défis de notre temps, dresser des perspectives et construire collectivement une vision d'avenir heureuse. Cette année encore, nous sommes au rendez-vous. Nos organisations membres ont choisi de porter **20 propositions sur quatre thèmes qui comptent aux yeux des jeunes : l'éducation, l'environnement, la précarité et la place des jeunes dans la démocratie**.

À vous, candidates et candidats, nous vous proposons une série de mesures pour faire advenir la société de demain. Il faut permettre la participation pleine et entière de toutes et tous pour construire le renouveau démocratique et renouer avec des idéaux égalitaires. Ce projet de société inclusive ne pourra voir le jour qu'en offrant des conditions de vie décentes aux jeunes et en s'assurant que toutes et tous débutent à égalité dans la vie.

Il est temps d'accorder de nouveaux droits aux jeunes et d'adapter nos institutions. Êtes-vous prêts à nous donner notre place ?

Marie Caillaud, co-responsable en charge du plaidoyer



1

ÉDUCATION

La vision de l'éducation comme levier d'émancipation nous est héritée de notre Histoire. De la philosophie des Lumières qui voyait l'instruction comme un moyen d'acquérir les compétences intellectuelles nécessaire pour se libérer des dominations à la reconnaissance d'un droit à l'éducation universel dans le préambule de la Constitution de la IV^e République, l'éducation a été au coeur de la mise en oeuvre du projet démocratique.

L'École a aujourd'hui pour mission d'incarner, de faire vivre et de transmettre aux élèves les principes et les valeurs de la République. Comme le rappelle le Ministère de l'Éducation nationale, son projet repose sur la double ambition d'émancipation intellectuelle des élèves par le savoir et la culture, et de construction d'un projet démocratique fondé sur des communs compris, partagés et respectés par tous.

Lieu propice à la découverte de l'engagement et de la démocratie, l'École « a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur·e citoyen·ne » (socle commun de connaissances) et « permet à l'élève d'acquérir la capacité à juger par lui-même, [...] à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen ». Ces ambitions ne doivent pas s'arrêter à l'École et l'Enseignement supérieur joue un rôle primordial comme vecteur d'émancipation et lieu propice à l'engagement et l'expression démocratique. Cette volonté d'émancipation par l'éducation est au coeur du projet du Forum Français de la Jeunesse qui réaffirme la nécessité :

- ➔ ***D'encourager l'apprentissage de l'expression démocratique dans les lieux d'éducation***
- ➔ ***De faire travailler ensemble les acteurs de l'éducation, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, au service des jeunes***
- ➔ ***De lutter contre les discriminations dans leur ensemble pour que chaque jeune puisse se réaliser dans sa vie adulte***

1. Muscler la démocratie scolaire !

A l'université comme au lycée, la place des étudiant·e et des élèves dans la gestion de ces espaces doit être améliorée. Ces lieux doivent permettre plus d'expérimentations de l'exercice de la citoyenneté afin d'y impliquer également les premiers usagers de ceux-ci.

Au lycée, si des efforts existent pour établir la démocratie lycéenne, la situation reste particulièrement tributaire d'initiatives individuelles d'élèves, professeur·e·s ou de l'établissement. À titre d'exemple, la présence de maisons des lycéen·ne·s, associations gérées par des lycéen·ne·s pour mener des actions de solidarité, n'est pas homogène sur le territoire.

Le Code de l'Éducation définit les universités comme des lieux gérés de façon démocratique avec le concours de l'ensemble des personnels, des étudiant·e·s et de personnalités extérieures. Ainsi, la gouvernance s'organise principalement autour du Conseil d'administration. Pourtant, les initiatives se multiplient pour mettre en œuvre la démocratie participative dans les universités et aller plus loin que la gouvernance traditionnelle. Ainsi, l'Université Paris Nanterre a organisé une concertation pour intégrer les préoccupations des étudiant·e·s à son plan stratégique 2020-2024 ; à Rennes, une plateforme participative leur a permis de s'exprimer sur le projet de regroupement. Les étudiants, en tant qu'acteurs de l'Université, loin d'être de simples usager·e·s, doivent pouvoir participer à la démocratie universitaire. Cette dynamisation de la démocratie universitaire passe par **la mise en place de plateforme de consultation lors de la réflexion sur des projets structurants.**

Loi en faveur de la prise en compte des enjeux de démocratie participative dans les universités et les lycées.

2. Ouvrir l'école à l'éducation populaire

Encourager la coopération et promouvoir les partenariats entre associations d'éducation populaire, l'école et les collectivités territoriales, c'est faire profiter chacun·e de l'expérience d'un secteur. Plus de 430 000 associations relèveraient en France du secteur Jeunesse et Éducation populaire, représentant environ 680 000 salariés, 6 millions de bénévoles, pour un budget de 18 milliards d'euros (cnajep, 2017).

Les enquêtes du Mouvement associatif sur l'impact de la crise sur les associations font apparaître que près de **62% des associations ont subi une perte de revenu d'activité**¹.

Le secteur est donc en difficulté et manque de reconnaissance. Pourtant, tout le monde gagne **à donner une véritable place à l'éducation non formelle au sein de l'école, en complément des dispositifs d'éducation formelle**. Les organisations d'éducation populaire ont, par exemple, toute leur place dans le cadre des programmes d'Éducation Morale et Civique (EMC). Elles peuvent également venir en appui du corps professoral en assurant, grâce à leur expertise reconnue, un accompagnement et un soutien des enseignant·e·s sur les questions de laïcité, de liberté d'expression ou encore de déconstruction de préjugés. De la même manière, l'éducation par les pairs a fait ses preuves et pourrait soutenir, par exemple, l'éducation positive à la vie affective et sexuelle. En effet, en faisant intervenir des associations notamment de jeunes, on favorise les échanges avec les pairs pour casser la logique anxigène de l'éducation sexuelle. Ces associations sont également à même d'aborder les sujets autour des violences sexistes et sexuelles, de consentement ou de lutte contre les discriminations liées au genre ou à l'orientation sexuelle. Enfin, parce que l'engagement peut se transmettre et être accompagné, les **associations d'éducation populaire pourraient intervenir dans la création de formation à la gouvernance et à la gestion associative, pour encourager l'engagement dans les collèges et lycées**.

Soutenir durablement les associations de jeunesse et d'éducation populaire via l'augmentation des financements pluriannuels et ouvrir une ligne de financement spécifique pour les organisations de jeunes (augmentation significative des crédits de CPO pour les associations JEP au PLF 2022)

Encourager les conventions de partenariats entre académie et associations d'éducation populaire

¹ [RÉSULTATS ENQUÊTE] [Covid-19 : un an après, où en sont les associations ?](#) - Juin 2021

3. Engager les villes moyennes dans des projets ESR pour être au plus proche des territoires ruraux

Dans ces récents travaux sur les femmes et la ruralité¹, le Sénat a mis en lumière **la nécessité de travailler sur l'orientation, notamment des jeunes femmes en milieu rural.**

Celles-ci, lorsqu'elles décident de rester sur leur territoire, poursuivent moins longtemps leurs études et occupent plus souvent des emplois précaires.

Les jeunes filles de milieux ruraux ou venant d'Outre-mer sont souvent incitées au départ par le système comme par leurs parents. Dans son rapport, le Sénat note que les jeunes ruraux font face à des obstacles à chaque étape de leur orientation, et ce dès la fin de la classe de troisième. Les établissements scolaires étant plus éloignés, l'orientation se fait plus fréquemment dans les lycées de proximité, plus souvent agricoles ou en apprentissage. Ils sont ensuite plus fréquemment orientés vers des parcours courts et professionnalisants². Les jeunes filles en zone rurale étudient moins que celles des zones urbaines et suivent des études plus courtes. **47 % des jeunes filles rurales poursuivant leur scolarité espèrent obtenir au plus un Bac+3, contre 35 % chez les jeunes femmes urbaines (étude de la DRESS).** Les jeunes femmes qui témoignent dans l'enquête menée par l'INJEP en 2019³ parlent, lorsqu'elles partent étudier en métropole, d'éloignement ou de solitude. Il est donc nécessaire de **freiner la métropolisation systématique des universités et d'ouvrir des antennes dans des villes moyennes pour rapprocher les faces des étudiant·e·s ruraux.** Cela implique également la mise en place de services dans ces zones (CROUS par exemple). Cette territorialisation des universités pourrait être soutenue par le programme « Action Coeur de ville » piloté par le ministère de la Cohésion territoriale et concernant 222 villes moyennes.

L'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) n'est pas désigné comme un axe thématique dans la convention cadre. Pourtant l'ESR est un levier important d'un point de vue de l'attractivité des villes moyennes et pas seulement en termes d'étudiant·e·s. Chacun serait donc gagnant·e.

Faire de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes un axe thématique dans la programmation 2023-2026 d'Action Coeur de ville.

1 Rapport d'information sur la situation des femmes dans les territoires ruraux remis le 14 octobre 2021

2 DEPP, "Une mesure d'éloignement des collèges", octobre 2019

3 Amsellem-Mainguy Y., 2019, « Les filles du coin. » Enquête sur les jeunes femmes en milieu rural. Sociabilités dans l'espace local rural populaire, INJEP Notes & rapports/rapport d'étude

4. Femme et ingénieure ? Homme et aide-soignant ? C'est possible !

Le manque de proximité de l'enseignement supérieur n'est pas le seul frein que peuvent rencontrer les jeunes quant à leur orientation. Si les jeunes ruraux·les sont particulièrement concerné·e·s, les filles font également face à des limites dans leur orientation du fait des stéréotypes de genre. En 2020, les filles continuaient à ne représenter que 28% des élèves dans les formations d'ingénieur·e·s¹. Il reste nécessaire de mettre en œuvre une communication non stéréotypée sur l'ensemble des filières de formation pour leur permettre d'ouvrir leur horizon au-delà des métiers traditionnellement vu comme féminin ou masculin.

Pour y parvenir, les conseiller·e·s d'orientation et les enseignants pourraient être de précieux alliés ! Ils doivent pouvoir être formé·e·s pour contribuer à briser les stéréotypes de genre, inconsciemment reproduits. Cette proposition était également portée par le CESE dans son avis sur l'orientation².

En collaboration avec les Régions, l'État doit pouvoir proposer des outils de formation et de communication pour mieux accompagner les jeunes femmes, plus sujettes à l'auto-censure.

De façon générale, les jeunes filles doivent être exposées à une information la plus ouverte possible et encouragées à ne pas se limiter dans leur réflexion et leurs choix en matière d'orientation scolaire et professionnelle. Comme présenté précédemment, les associations sont également des alliées sur ces enjeux notamment via les interventions en milieu scolaire. Certaines, à l'image de l'association Des territoires aux grandes écoles citée par le Sénat, mettent en place des actions visant à lutter contre les stéréotypes dans l'orientation des jeunes, notamment en proposant des « rôles modèles » auxquels les jeunes filles peuvent s'identifier.

Le FFJ ne peut qu'encourager la prise en compte des propositions du récent rapport du Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse (COJ) sur l'orientation non-genrée³ tout particulièrement :

Développer la formation des personnels de l'orientation (personnel d'animation socio-éducatif, professeur·e·s en conservatoires, associatifs, bénévoles, etc.) en intégrant la question des stéréotypes de genre et de lutte contre les discriminations et en développant les collaborations avec les CIDFF et autres associations spécialisées

1 MESR-DGESIP-DGRI SIES in Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur - Ministère de l'Éducation nationale, 2021

2 [Laure DELAIR et Albert RITZENTHALER, Avis du CESE : L'orientation des jeunes](#), 11/04/2018

3 Promouvoir une orientation non genrée et une égalité réelle de l'insertion professionnelle des filles en particulier dans les milieux populaires

Favoriser la découverte et l'exploration des métiers (...) en s'appuyant sur des actrices et acteurs spécialisés tels que des associations de sensibilisation à l'égalité et en fournissant à ces associations des moyens pour intervenir.

5. Lever les contraintes financières des étudiant·e·s

L'accès aux études supérieures représente un coût pour les étudiant·e·s ; pour y pallier, certains font le choix de cumuler études et emplois. Ainsi, selon la dernière enquête « Conditions de vie », publiée en avril 2021 par l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE), 40 % des étudiant·e·s inscrits dans l'enseignement supérieur travaillent en parallèle de leurs études¹.

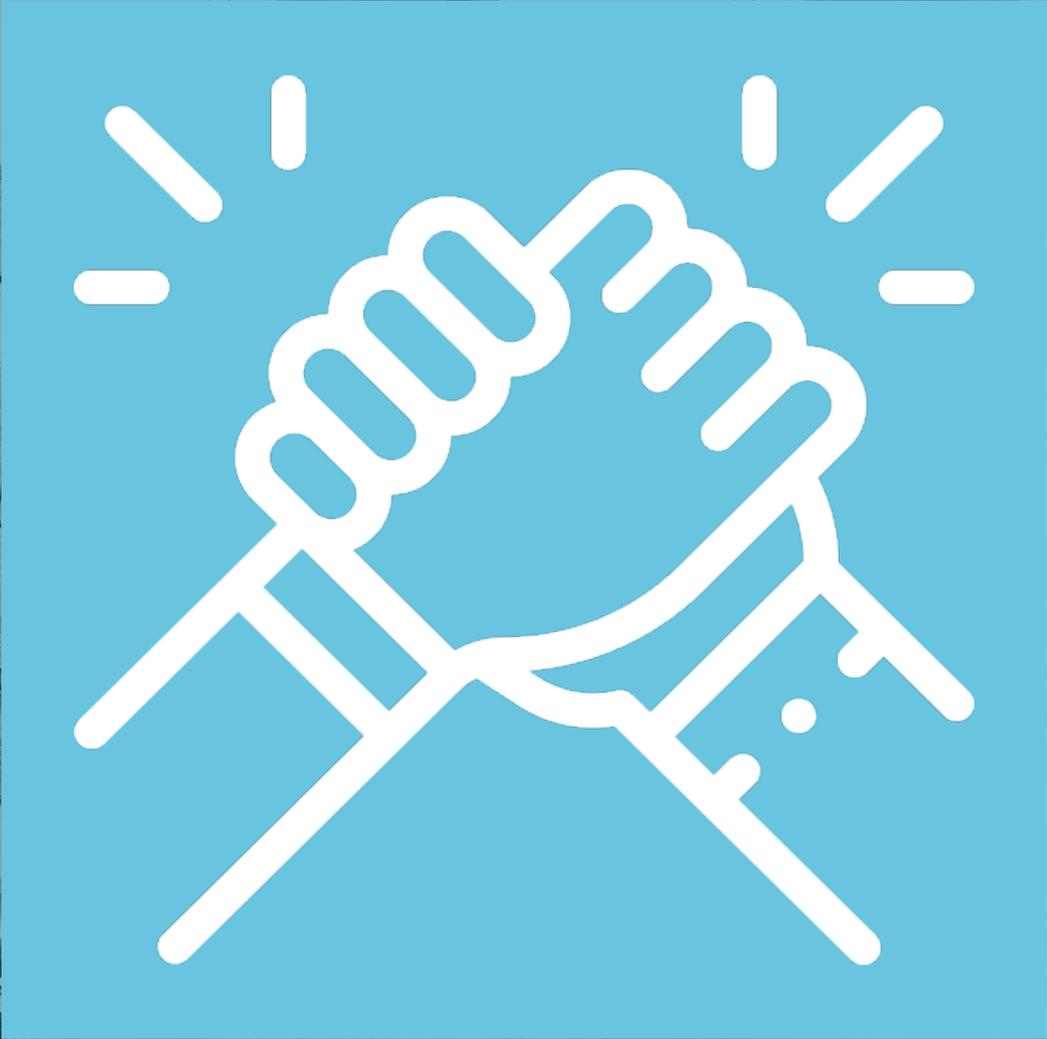
L'effet de ce cumul emplois-études sur l'obtention du diplôme constitue alors pour l'étudiant·e une charge temporelle et psychologique qui nuit au bon suivi du cursus universitaire. Ce cumul est parfois aussi dévastateur, notamment pour les étudiant·e·s issus de classe populaire puisque confronté·e·s aux coûts indirects forts (transport, logement, nourriture) et aux ressources familiales faibles². Ils et elles sont alors incité·e·s à arrêter leurs études en faveur de l'emploi précaire.

Le système des bourses actuelles est insuffisant pour soutenir l'ensemble des étudiant·e·s dans le besoin. Afin de donner aux étudiant·e·s les moyens de réussir, le FFJ propose donc de refondre le système de bourse :

Revaloriser le montant des bourses et de les « linéariser » pour éviter les effets d'échelon et défamilialiser le système de bourse pour accompagner l'ensemble des jeunes vers l'autonomie.

1 <http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2021/05/OVE-INFO5-43-Etre-etudiant-en-2020-.pdf>

2 INJEP 2014, Trois pistes pour améliorer les parcours professionnels des étudiants



2

PRÉCARITÉ

Dans leur ouvrage **“Une jeunesse sacrifiée ?”**, Tom Chevalier et Patricia Loncle reviennent sur les dynamiques des dernières décennies : à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, les personnes âgées sont les plus concernées par la précarité, là où depuis la crise des années 1970 et la transition vers une économie postindustrielle, **les jeunes sont les plus exposé·e·s à la pauvreté et au chômage**. La crise sanitaire a fait des jeunes les premières victimes des secousses économiques puisqu'ils ont servi de variable d'ajustement. Louis Chauvel voyait juste lorsqu'il évoquait une rupture de la « loi du progrès générationnel ». **Selon une étude de la DREES en janvier 2021, chez les moins de 30 ans, le sentiment de se trouver dans une situation pire que celle de ses parents au même âge** (déclassement intergénérationnel) a augmenté de 14 points en un an (de 22 % fin 2019 à 36 % fin 2020) : ils deviennent ainsi plus nombreux que ceux qui jugent leur situation meilleure que celle de la génération précédente (28 %).

Plus concrètement, la crise sanitaire a entraîné une baisse des ressources pour 41 % des jeunes. 23 % ont dû compter sur l'aide de leur famille.

1. Moins de 25 ans mais pas moins citoyen·ne - un RSA pour tou·te·s !

Plusieurs recherches tendent à montrer que le rôle accru donné aux familles vient renforcer l'inégalité entre les familles qui peuvent, ou non, aider leur enfant¹. La forte familiarisation de l'action publique serait à l'origine d'une citoyenneté refusée pour les jeunes. Étant considéré·e·s comme des enfants, ils et elles ne peuvent donc pas accéder en leur nom propre aux prestations sociales. De nombreuses associations appellent de leur vœux **l'ouverture du RSA aux moins de 25 ans, afin de briser ce refus de droit aux jeunes, appréhendés comme des mineur·e·s sociaux** (situation par ailleurs quasi unique en Europe).

Le Code de l'action sociale et des familles dispose que « La lutte contre la pauvreté et les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. Elle tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ». **Pourquoi les jeunes en seraient-ils exclu·e·s ?** Cette émancipation est par ailleurs plus nécessaire que jamais après une crise sanitaire qui a tout particulièrement impacté les jeunes, « les piégeant dans les limbes de l'enfance² ». En effet, 1 jeune sur 3 a quitté son logement pour retourner au domicile parental et dans 62% des cas ont remis en question leur projet professionnel ou personnel. À cela s'ajoute la perspective d'un potentiel « effet cicatrice³ », c'est-à-dire la possibilité que l'insertion professionnelle entravée par la crise des jeunes marque durablement et négativement leur carrière (rémunération en baisse, périodes de chômage plus fréquentes).

Nous demandons donc **l'ouverture du RSA à 18 ans tout en améliorant significativement la qualité de l'offre d'accompagnement des allocataires du RSA. Il convient également de revaloriser le montant du RSA.** Ainsi les jeunes, comme toute personne en situation de précarité, bénéficieraient d'une politique d'insertion renforcée. Alors que la dynamique actuelle va dans le sens d'un renforcement des dispositifs existants (contrat d'engagement), il faut créer un droit ouvert, garantissant à tout·e jeune de pouvoir en bénéficier. Il doit éviter toute rupture de parcours et abandon de jeunes sans solution. Ce droit doit donc s'exercer sans limite de durée, jusqu'à l'âge de 25 ans et doit coupler allocation et accompagnement, pour soutenir les jeunes financièrement mais aussi socialement et professionnellement, pour renforcer leurs chances d'insertion durable. Enfin, cette solution doit être la moins stigmatisante possible pour les jeunes, afin de lutter contre le non recours mais également contre le sentiment d'être discriminé en raison de son âge. Le montant de l'allocation doit être du même niveau que pour tout citoyen·ne, c'est-à-dire du montant du RSA.

Revaloriser le montant du RSA à hauteur de 50% du revenu médian

Modification du Code de l'action sociale pour ouvrir le RSA au moins de 18 ans (Article L262-4)

1 Tom Chevalier, La jeunesse dans tous ses Etats, 2018 par exemple.

2 Patricia Loncle et Tom Chevalier - Une jeunesse sacrifiée ?, 2021

3 Camille Peugny dans Une jeunesse sacrifiée ?, 2021

2. S'engager en faveur de l'accompagnement de TOU·TE·S les jeunes éloigné·e·s de la formation ou de l'emploi

Avec le Contrat d'engagement, les jeunes qui souhaitent s'insérer dans un parcours vers l'emploi se verront proposer un programme intensif d'accompagnement de 15 à 20 heures par semaine minimum, pendant 12 mois, et une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois.

Le dispositif reste perfectible pour devenir un réel levier pour les jeunes les plus éloigné·e·s de l'emploi ou de la formation. Ce contrat d'engagement s'adresse en effet à tous les jeunes de moins de 26 ans qui sont durablement sans emploi, ni formation (500 000 sur au moins 1 million de jeunes sans emploi, ni formation, ni en études).

Du côté du FFJ, nous envisageons ce dispositif en complément de l'ouverture des minimas sociaux aux moins de 24 ans. **Dans le cadre de la mise en place du RSA pour les moins de 25 ans, ce dispositif constituerait un droit à l'accompagnement approfondi.** Ce droit doit par ailleurs s'adresser plus généralement aux autres jeunes en difficulté d'insertion professionnelle. En effet, comme le constate le COJ dans son avis sur la garantie jeunes universelle, certain·e·s jeunes pauvres exercent un emploi ou suivent une formation à temps très partiel et ne répondent pas, de ce fait, au critère NEET obligatoire. **Les jeunes en contrat de moins de 10 h par semaine ne peuvent pourtant pas être considérés comme en situation d'emploi durable et satisfaisante. Ils pourraient bénéficier, dans le cadre de ce droit à l'accompagnement approfondi, d'une orientation vers une formation qualifiante ou d'une alternance.**

Ouvrir ce dispositif à tous les jeunes précaires

Augmenter les moyens financiers des structures accompagnatrice en maintenant a minima le financement de 1 600 € attribué par jeune et par an aux Missions locales

Appliquer le dispositif sans limite de durée, jusqu'à l'insertion du jeune dans un emploi stable ou une entrée en formation ce qui jouera un effet de levier dans l'accès au logement des jeunes

3. Accompagner et soutenir les jeunes majeur·e·s : un projet d'accompagnement vers l'âge adulte !

Un quart des personnes sans-abri nées en France sont d'anciens enfants placés auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ; un chiffre qui monte jusqu'à 40 % s'agissant des jeunes de moins de 25 ans. La mise en place d'un projet d'accompagnement vers l'âge adulte est plus que jamais nécessaire. Le projet de loi relatif à la protection des enfants de 2021 a notamment pour effet d'inscrire la possibilité d'un «droit au retour» à l'Aide sociale à l'enfance des jeunes majeurs avant 21 ans, y compris s'ils ont refusé à 18 ans de prolonger leur accompagnement ou s'ils n'en remplissaient plus les conditions. Toutefois, les aléas que rencontrent ces jeunes ne s'arrêtent pas à 21 ans et les difficultés d'insertion sociale qui en découlent peuvent être dévastatrices.

Le FFJ, en lien avec le [Collectif Cause Majeur](#), propose **la mise en place d'un projet d'accompagnement vers l'âge adulte jusqu'aux 25 ans des jeunes majeur·e·s ; dans la continuité du projet personnalisé pour l'enfant**. Cet accompagnement co-construit avec le jeune doit être **individualisé, évolutif et gradué pour lui permettre de sortir de manière sécurisée de la protection de l'enfance** en respectant ses besoins, sa temporalité, son degré d'autonomie et ses potentialités. Véritable socle d'appui aux différents facteurs d'inclusion sociale, économique et citoyenne que sont l'accès effectif à des ressources suffisantes, à un logement stable, aux soins, à la co-construction et la poursuite d'un parcours professionnel, à la culture et aux loisirs, **cet accompagnement doit être proposé sans limite dans le temps et sans condition ou contrepartie comme le nécessiterait un contrat d'engagement**.

Modifier la loi relative à la protection des enfants pour créer un projet d'accompagnement vers l'âge adulte jusqu'au 25 ans qui ne soit pas la garantie jeunes systématique.

4. Précarité et santé

Si des avancées sont à noter comme le chèque psy, la prise en charge de la psychologie dans le cadre d'un parcours de soin coordonné à partir de 2022 ou le remboursement de la contraception pour les femmes de moins de 25 ans, **les disparités socio-économiques se remarquent encore dans l'accès aux soins.**

Par exemple, avec la fin du régime étudiant de sécurité sociale, le niveau de couverture par une complémentaire santé est passé de 85% à 69% entre 2017 et 2018 (Fédération Nationale Indépendante des Mutuelles). La [Commission d'enquête pour mesurer et prévenir les effets de la crise du covid-19 sur les enfants et la jeunesse](#) a montré qu'un tiers des jeunes a déjà renoncé à des examens ou soins médicaux. Cette tendance était déjà présente comme l'ont montré les différentes Enquête Nationale sur la Santé des Étudiant·e·s de la LMDE. Cela s'explique en partie par l'incompatibilité entre les critères d'éligibilité aux bourses et ceux d'accès à la complémentaire santé solidaire. Par ailleurs, la proposition faite avec l'accès au chèque psy pour les étudiant·e·s pourrait être élargie à l'ensemble des problématiques de santé des jeunes (gynécologie par exemple) pour des **prises en charge totales de rendez-vous de prévention annuel**, et s'adresser globalement aux jeunes de moins de 25 ans, au-delà du public étudiants.

Par ailleurs, le système de santé est ressenti comme opaque par les jeunes, qui l'évitent le plus possible voire le rejettent au profit d'une démarche d'auto-assurance. La complexité des démarches, l'empilement des aides et le non accompagnement des jeunes sur ce plan, déjà appréhendé par le CESE en 2012¹, rendent ces dispositifs inopérants.

Conséquence de ces difficultés, l'auto-médication s'accroît et certain·e·s jeunes n'ont pas consulté de médecins depuis plusieurs années. Pour y faire face, certaines initiatives locales se mettent en place comme à Redon où la mission locale a recruté **un ambassadeur santé, chargé de recueillir les besoins des jeunes accompagnés et de les aider face aux problématiques qu'ils rencontrent.**

Enfin, la **question de la précarité menstruel demeure.** Elle concerne aujourd'hui près de 2 millions de personnes menstruées. La gratuité des protections hygiéniques pour les étudiantes avec la mise en place de distributeurs de protections hygiéniques gratuites dans les résidences universitaires et les services de santé universitaires permet d'avancer sur le sujet mais ne concerne pas l'ensemble des jeunes et notamment les jeunes femmes précaires ou sortant de l'aide sociale à l'enfance ou encore les personnes trans menstruées par exemple. L'enjeu perdure donc malgré les nombreuses initiatives locales.

Ouvrir le chèque psy à d'autres enjeux de santé pour permettre l'accès à des rendez-vous annuels de prévention chez des spécialistes (dentistes, gynécologues, ophtalmologistes, etc.) et le généraliser aux jeunes de moins de 25 ans.

¹ Rapport présenté par Antoine DULIN, adopté le 12 juin 2012, intitulé Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes

***Amplifier et organiser la mise en place
d'ambassadeur·rice·s santé pour mener des actions de
prévention auprès des jeunes dans les missions locales
et sur les campus.***

***Diversifier les lieux d'implantation des distributeurs de
protection hygiéniques gratuites***

5. Repenser le système d'assurance chômage pour les jeunes

Le nouveau système d'assurance chômage prévoit une augmentation de la durée d'affiliation nécessaire pour ouvrir ou recharger un droit. Fixée précédemment à 4 mois, celle-ci devrait passer à 6 mois lorsque la situation économique sera stabilisée. En durcissant les conditions d'entrée dans le régime d'allocation, la réforme touche de manière particulière les jeunes plus souvent exposé·e·s à des périodes de chômage constitutives de leur entrée dans la vie active. Par ailleurs, les jeunes sont les premier·e·s concerné·e·s par les secteurs fortement consommateurs de contrats courts, dont les hôtels, cafés et restaurants, qui devaient initialement être soumises au bonus-malus, et ont été exclus à titre temporaire du fait de la crise sanitaire.

Aussi, une étude d'impact de l'UNEDIC montre que 32 % des moins de 25 ans sont impacté·e·s par la mesure.

Le FFJ demande la renégociation de cette réforme à l'aune de la crise économique et sociale actuelle pour les jeunes de moins de 30 ans.

Suspendre la réforme de l'assurance chômage et rouvrir les négociations avec les partenaires sociaux



3

PLACE DES JEUNES DANS LA DÉMOCRATIE

Échéance électorale après échéance électorale, le constat qui nous est renvoyé est le même. L'abstention augmente, tout particulièrement parmi les jeunes. Pourtant, ceux-ci et celles-ci n'ont jamais été aussi intéressé·e·s par la vie publique¹ ou engagé·e·s qu'aujourd'hui².

Comment expliquer ce décalage ?

Du côté du Forum français de la jeunesse, nous choisissons de sortir du fatalisme et du portrait d'une génération apathique et désengagée. En nous appuyant sur l'analyse des résultats de l'enquête Valeurs³, nous voyons plutôt un signal adressé par les nouvelles générations à nos institutions et à la classe politique.

Les attentes des citoyens et citoyennes ne sont pas comblées par le système actuel. La place qui est laissée est limitée et les aspirations des nouvelles générations ne sont pas prises en compte à leur juste valeur. Les mouvements de mobilisation dans la rue et en ligne ont pourtant fleuri ces dernières années, amenant de nouveaux sujets dans le débat (précarité, racisme, sexisme, climat). En effet, au-delà du simple phénomène de l'abstention, il nous semble que d'autres indicateurs doivent être pris en compte dans notre rapport à la démocratie. L'enquête Valeurs montre un éloignement croissant des jeunes à l'égard des partis politiques, un manque de confiance envers les institutions et un vote de moins en moins systématique. Elle atteste également de l'importance accordée à la politique.

Qu'en traduisons-nous ?

Sortons des discours stigmatisants vis-à-vis de la jeunesse et écoutons là ! Le vote est une forme de participation insuffisante pour répondre aux attentes et aspirations des nouvelles générations qui font trop peu partie de la prise de décision. Les membres du Forum français de la jeunesse vous proposent de réfléchir véritablement à la place des jeunes dans notre démocratie pour construire ensemble la société de demain.

1 Enquête Valeurs 2018 : Plus de 60% des 18-29 ans estiment que la politique est importante, soit la même proportion que le reste de la population.

2 Baromètre 2020 DJEPVA sur la jeunesse : En 2020, 38 % des jeunes âgé·e·s de 18 à 30 ans indiquent faire partie ou participer aux activités d'une association.

3 Laurent Lardeux et Vincent Tiberj - Générations désenchantées ? Jeunes et démocratie, 2021

1. Créer la citoyenneté du XXIème siècle ou ouvrant le droit de vote à 16 ans et en accompagnant la formation des citoyen-ne-s

Dès 16 ans, une responsabilisation progressive des jeunes a lieu dans plusieurs domaines comme celui de la santé (choix du médecin traitant, accès à une carte vitale, dossier médical personnel). De même, ils peuvent créer et gérer une association, une maison des lycéen-ne-s ou encore un journal. Le tout sans accord parental. Ils deviennent donc acteur·rice·s de leur vie et de la société tout en bénéficiant du cadre de l'école pour potentiellement les accompagner.

Le Forum français de la jeunesse propose de s'inscrire dans cette logique en ouvrant graduellement le droit de vote dès 16 ans. Ce nouveau droit n'est envisageable qu'en le couplant au renforcement des enseignements moraux et civiques afin de permettre l'éveil et la sensibilisation des jeunes le plus tôt possible.

Partout en Europe des États s'engagent sur cette voie : l'Autriche et Malte ont généralisé le droit de vote à 16 ans pour toutes les élections ; en Allemagne, certains Länder ont mis en place le vote à 16 ans pour les élections locales et régionales. En 2014, lors du référendum pour l'indépendance, l'Écosse a autorisé le droit de vote à 16 ans. D'après un sondage, 75% des 16-17 ans ont utilisé leur droit de vote à cette occasion¹. La Belgique a annoncé en 2021 l'ouverture du droit de vote à 16 ans pour les élections européennes.

Pour le FFJ, ceci serait une réponse politique forte, à même de résorber une partie de la défiance des jeunes vis-à-vis du vote. Nous proposons de commencer par une **expérimentation avec l'ouverture du droit de vote à 16 ans lors des élections européennes de 2024**.

Cette mesure seule ne peut suffire. Pour cela, le Forum français de la jeunesse souhaite renforcer les cours d'éducation à la citoyenneté notamment européenne, pour permettre l'éveil et la sensibilisation des jeunes le plus tôt possible. Ainsi, il convient d'inviter dans le milieu éducatif des acteurs·actrices de l'éducation populaire et de l'éducation non-formelle. Nous préconisons en ce sens une pédagogie active : il faut permettre aux élèves d'être acteurs·actrices et non plus spectateur·rice·s de la vie publique. Cela suppose d'introduire du débat et des méthodes participatives au sein des écoles à l'image des simulations de vote, des jeux de rôles, ou encore d'autres outils pédagogiques innovants.

Nous faisons la proposition supplémentaire de banaliser chaque année le 9 mai - jour de la Fête de l'Europe - pour permettre aux organisations de la société civile de réaliser des interventions en milieu scolaire.

Accompagner et former les jeunes pour en faire des citoyennes et citoyens à part entière

¹ Sondage effectué par téléphone entre le 19 et le 26 septembre 2014 (institut ICM).

Éduquer et sensibiliser dès le plus jeune âge à la citoyenneté et à la vie démocratique (rôle des institutions, vivre ensemble, lutte contre les discriminations, éducation à la protection de l'environnement), en s'appuyant notamment sur l'éducation populaire.

Banaliser chaque année le 9 mai - jour de la Fête de l'Europe - pour permettre aux organisations de la société civile de réaliser des interventions en milieu scolaire.

Créer un kit pour les primo-votant·e·s détaillant les enjeux de chaque élection ; compétences et modalités de scrutin. Ce kit pourrait notamment être réalisé sous format vidéo et être une ressource clairement identifiée par toutes et tous pour faire le point sur les enjeux de chaque élection.

Rendre plus concret le rôle des institutions en organisant des simulations parlementaires obligatoires lors du secondaire ou des visites des institutions aux différents échelons de décision.

2. Accroître la place des jeunes instaurant des quotas de moins de 30 ans

Au 1er janvier 2019, 9,2 millions de personnes résidant en France ont entre 18 et 29 ans, soit 13,7 % de la population. Pourtant, cette proportion ne se retrouve dans aucun des mandats électifs. En 2017, 39 député·e·s avaient moins de 30 ans à leur entrée à l'Assemblée nationale soit près de 6.76% de l'hémicycle. Le Sénat ne compte qu'un seul sénateur de moins de 30 ans (0.29%). Quant aux maires élu·e·s en 2020, on constate la progression du vieillissement de ceux-ci et celles-ci (désormais 58.9 ans comme âge moyen) et moins de 4% des maires ont moins de 40 ans selon l'AMF¹.

Afin d'encourager la participation des jeunes, il est nécessaire de leur donner une véritable place dans nos institutions. Ils et elles ne pourront être des citoyen·ne·s à part entière que s'ils accèdent également aux mandats électifs. Donner directement la parole et du pouvoir d'action aux jeunes reste la meilleure façon de prendre en compte leurs revendications et de renouer le lien de confiance entre la politique et les citoyen·ne·s.

Le FFJ propose ainsi deux niveaux d'actions :

Institutions : créer des quotas jeunes de moins de 30 ans à hauteur de la proportion qu'ils représentent dans la société, 14% soit au moins 80 sièges de l'Assemblée nationale réservés à des jeunes. Cette démarche pourra démarrer lors des élections européennes de 2024 où au moins 10 député·e·s devront avoir moins de 30 ans au début de leur mandat.

Partis politiques : ces quotas doivent également s'appliquer au sein des partis afin de favoriser l'émergence de nouveaux profils et la montée en compétences progressive des jeunes. La direction des partis devra donc également inclure un quota de minimum 14% de jeunes. Le non-respect de ces quotas pourra ouvrir des sanctions financières pour les partis concernés.

Ces quotas seront également paritaires afin de s'assurer que les jeunes femmes bénéficient aussi de ce renouveau démocratique.

¹ AMF, [La carte d'identité des maires de 2020](#)

3. Renouveler durablement et régulièrement la classe politique en instaurant le non-cumul des mandats dans le temps

La qualité de la démocratie se mesure par la capacité d'accès de l'ensemble des citoyen·ne·s à la participation, quelle que soit sa forme politique, économique ou sociale. La volonté de renouvellement de nos représentant·e·s politiques est une demande récurrente des citoyen·ne·s. Afin de permettre une redynamisation des espaces démocratiques et impliquer davantage de personnes dans la prise de décision, la construction et la mise en œuvre des politiques publiques, il est crucial de mettre un terme au cumul des mandats.

De véritables avancées ont été réalisées à partir de 2017 avec l'application de la loi de 2014 concernant la limitation du nombre de mandats électifs¹. Cependant, il est toujours possible pour les responsables politiques d'occuper le même mandat pendant plusieurs dizaines d'années. Le cumul des mandats entretient la professionnalisation des élu·e·s (qui font de la politique une carrière et non un engagement provisoire) et réduit la diversité des personnes exerçant un mandat électif, tout particulièrement pour les jeunes. Il favorise également l'élévation des moyennes d'âge au Parlement et au Gouvernement.

Afin de favoriser le renouvellement des représentant·e·s politiques et accroître la participation politique de tou·te·s, le FFJ propose de **procéder à une réforme des institutions** afin de **limiter le renouvellement des mandats, des parlementaires et des élu.e.s locaux, à une fois, soit 2 mandats consécutifs dans le temps.**

Seront concerné·e·s :

Les député·e·s nationaux·les, les député·e·s européen·ne·s et les sénateur·rice·s ;

les fonctions de chef·fe de l'exécutif ou de président·e de l'assemblée délibérante d'une même collectivité locale ou d'un même EPCI à fiscalité propre (maire, maire d'arrondissement, président·e de conseil départemental ou régional, président·e d'EPCI, etc.).

¹ À partir de 2017, il n'était plus possible de cumuler un mandat national avec un mandat exécutif local (par exemple un député ne peut plus être maire, adjoint ou vice président d'un exécutif régional)

4. Reconnaître le rôle majeur des associations, et notamment des organisations gérées par des jeunes, dans l'exercice de la citoyenneté

Les associations et organisations de jeunes sont des lieux majeurs de formation, d'information et d'expérimentation de la citoyenneté, indispensables à la démocratie. Celles-ci ont d'ores et déjà démontré leur légitimité et la pertinence de permettre aux jeunes la prise de responsabilités et l'accès aux postes décisionnels.

Il est alors nécessaire de développer, comme dans le cadre scolaire, davantage d'espaces gérés et animés par les enfants et jeunes et de renforcer leur place au sein des instances décisionnaires des associations comme des institutions, syndicats et mouvements politiques. La valorisation de la place des jeunes et son développement est indispensable au sein d'espaces tels que les conseils d'enfants et de jeunes, les junior associations, les conseils économiques sociaux et environnementaux, les maisons des jeunes et de la culture, les maisons de quartiers, les foyers de jeunes travailleurs, les missions locales, les clubs de sport ou encore les centres de vacances. C'est-à-dire dans l'ensemble des espaces ayant un impact sur la vie des jeunes et/ou leur permettant de s'impliquer.

La loi égalité et citoyenneté de 2017 a consacré le recours au dialogue structuré territorial pour élaborer les politiques de jeunesse aux échelons territoriaux. Cet outil doit être plus régulièrement utilisé, en impliquant systématiquement des jeunes.

Si notre génération a fait sienne la question climatique qui demande une politique du long terme, alors nous devons innover dans les mécanismes de participation en nous appuyant sur les organisations de jeunesse.

En facilitant la saisine de la CNDP notamment par les associations gérées par les jeunes, nous reconnaitrons alors un pouvoir qui permet de se saisir des enjeux qui nous entourent.

En expérimentant le droit de pétition à l'échelle locale à l'initiative d'associations, les jeunes par leurs organisations pourront porter des sujets afin de les voir ajoutés à l'agenda politique.

5. **Rendre l'exercice démocratique plus accessible**

Il est temps de simplifier les modalités de vote pour mieux les adapter aux évolutions de la société et rendre le vote plus accessible à toutes et tous. Le fonctionnement administratif lié aux « millefeuilles électoraux » et à notre organisation démocratique actuelle est aujourd'hui bien trop complexe. À cela s'ajoutent les situations de vie actuelles des jeunes, plus touchés par l'instabilité et la mobilité.

Ainsi, ce fonctionnement ne permet pas aux citoyens, et notamment aux jeunes, non seulement d'avoir pleinement connaissance des démarches à effectuer, mais également de les réaliser. Il est donc primordial de simplifier les démarches administratives et de développer et repenser la communication autour de la citoyenneté et de la politique afin de permettre à chacun·e de s'exprimer.

Le Forum français de la jeunesse propose depuis 2014 une série de mesures visant à moderniser les modalités de vote et de mobilisations pour les élections.

Permettre l'inscription sur les listes électorales jusqu'à 10 jours avant les scrutins.

La mauvaise inscription sur les listes électorales est un des freins à la participation électorale des citoyen·ne·s, tout particulièrement des jeunes qui méconnaissent régulièrement leur lieu d'inscription. Afin de simplifier les démarches, nous proposons de réduire le délai à 10 jours avant les scrutins.

Développer le vote par correspondance.

Afin de suivre les évolutions de la société et des modes de vie des citoyen·ne·s, il est nécessaire de développer le vote par correspondance. Les étudiant·e·s sont particulièrement concerné·e·s par cette mesure, car ils étudient régulièrement dans une ville différente de leur ville d'inscription.

Aller à la rencontre des citoyen·ne·s en instaurant la délocalisation ponctuelle des bureaux d'inscription sur les listes électorales

Tout particulièrement sur les lieux de vie et d'études des jeunes. Sur le modèle de ce qui est déjà porté par des associations et collectives afin de simplifier les démarches d'inscription, nous proposons la délocalisation ponctuelle des bureaux d'inscriptions : dans la rue et les places principales, les lycées et les universités, les Foyers de Jeunes Travailleurs, les maisons de quartiers et les Maisons des Jeunes et de la Culture mais également lors d'événements d'ampleur. Il s'agit selon nous d'une démarche primordiale de facilitation des processus démocratiques pour permettre l'inscription et faire le point sur l'élection à venir.



4

ENVIRONNEMENT

En août dernier, le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a établi un état des lieux de la crise climatique alarmant et précis.

En parallèle, l'environnement s'est imposé comme sujet de préoccupation dans l'opinion publique. Les jeunes générations se sont particulièrement mobilisées à l'échelle mondiale pour encourager les gouvernements à prendre des décisions à la hauteur des enjeux sur ce sujet. En France, ce sujet s'impose aussi. Ainsi, **79 % des jeunes se disent intéressé·e·s par la thématique du réchauffement climatique selon un sondage IPSOS**. Si l'on se place dans le contexte de l'élection présidentielle, la protection de l'environnement apparaît régulièrement dans les 5 préoccupations majeures des jeunes, marquant une différence avec les plus de 35 ans où cette thématique est moins prioritaire.

Si des initiatives comme la Convention Citoyenne pour le Climat ont permis d'allier citoyenneté, environnement et préoccupation pour l'égalité, sa traduction législative a déçu. Les prochaines années seront capitales pour faire face à un défi primordial, mais il ne pourra se résoudre seulement à l'échelle française. Le Forum français de la jeunesse, souhaite faire des propositions visant à responsabiliser les décideur·se·s et à imposer la variable environnement comme une préoccupation au cœur des décisions en France et au sein de l'Union européenne.

1. Former les étudiant·e·s et plus généralement les citoyen·ne·s sur les enjeux climatiques et environnementaux afin de faire face au défi de la transition

L'éducation est un outil qui peut permettre une mobilisation large des citoyen·ne·s en changeant les mentalités et comportements de notre société vis-à-vis de l'environnement. Elle peut permettre aux citoyen·ne·s de prendre conscience des enjeux du dérèglement climatique et de demander de véritables changements.

Le Forum français de la jeunesse, en lien avec 7 autres organisations de jeunes (RESES, Climates, Together for earth, Pour un réveil écologique, FAGE, Low Carbon France et les Jeunes ambassadeurs pour le climat) promeut l'avènement d'un enseignement supérieur à la hauteur des enjeux climatiques¹.

Pour répondre à cet enjeu essentiel, nous proposons un double niveau d'action :

Mettre en place d'un socle commun d'enseignement sur les enjeux climatiques et environnementaux afin de permettre à toutes et tous d'avoir les clés de compréhension nécessaire.

Adapter un enseignement de ces enjeux à chaque cursus afin d'appréhender les spécificités du dérèglement climatique dans le domaine de compétences visés par les étudiant·e·s.

De façon transversale, nous souhaitons qu'un **plan de formation continue incluant les enjeux climatiques et environnementaux voit le jour** afin que tou·te·s les citoyen·ne·s puisse se saisir de ces questions. Il sera essentiel d'aborder dans cette formation continue les conséquences du dérèglement climatique sur le secteur d'activité. L'expérimentation de la Convention citoyenne pour le Climat a démontré que la formation et l'accompagnement des citoyen·ne·s leur permet de prendre des décisions à la hauteur des enjeux.

¹ [Contribution à la Convention Citoyenne pour le Climat](#)

2. Intégrer davantage la santé environnementale dans les politiques de santé

La crise sanitaire a accéléré la prise de conscience du lien existant entre santé et dérèglement climatique mais cela ne s'est pas encore traduit dans les politiques publiques de santé. Leur gestion en silo et le manque de portage politique de ces enjeux transversaux sont encore insuffisants¹ pour être à la hauteur de ces enjeux qui auront pourtant de nombreux impacts sur la santé des citoyen·ne·s. En effet, les études sont alarmantes : en 2019, la pollution aux particules fines a provoqué la mort prématurée de 307 000 personnes dans l'Union européenne². C'est sans compter l'impact de la variabilité et la modification du climat, souligné dans les rapports du GIEC, à l'origine de catastrophes naturelles – telles que les vagues de chaleur, les inondations et les sécheresses. L'Europe aura ainsi été marquée par plusieurs épisodes d'inondation exceptionnelles pendant l'été 2021 (Belgique, Sud-Est de la France). Enfin, les facteurs de risque environnementaux contribuent à hauteur d'au moins 15 % à la mortalité en Europe selon l'OMS³.

Parce qu'un jeune qui vit dans de bonnes conditions environnementales sera un adulte en bonne santé et parce que la prise de conscience de l'enjeu est une étape essentielle, le FFJ propose de :

Développer l'accès des citoyen·ne·s à l'information sur les impacts néfastes de certains facteurs environnementaux (perturbateurs endocriniens, qualité de l'air, alimentation, etc.) par des campagnes publiques².

Approfondir les connaissances sur le sujet par un effort de recherche renforcé et coordonné. Les résultats de ces recherches serviront de base pour faire évoluer les politiques publiques de santé et y intégrer véritablement la question environnementale.

1 <https://www.senat.fr/notice-rapport/2020/r20-479-notice.html>

2 Rapport de l'Agence européenne de l'environnement (novembre 2021)

3 Second rapport d'évaluation de l'OMS - [Inégalités en matière d'environnement et de santé en Europe, 2019](#)

3. Faire des sujets environnementaux un pilier du débat démocratique !

La Convention Citoyenne pour le Climat a été une formidable expérience démocratique en permettant la prise de parole des citoyen·ne·s sur les questions de lutte contre le changement climatique.

Pourtant, cette expérience ne doit pas rester inédite alors que la question du débat démocratique sur les sujets environnementaux est primordiale. En effet, les exemples de manque de gouvernance partagé sur ces sujets se multiplient. Ainsi le 9 novembre 2021, Emmanuel Macron annonçait vouloir « **relancer la construction de réacteurs français** » **sans débat préalable**. De la même manière, en septembre 2020, le Président de la République avait annoncé : « Oui, la France va prendre le tournant de la 5G ». Une décision qui ouvrait la vente des fréquences, compétence de l'Etat, sans laisser l'opportunité d'un débat démocratique sur le sujet. Pourtant, les questions qui se posent sont nombreuses d'un point de vue de santé publique comme d'impact écologique et les citoyen·ne·s auraient mérité d'être consulté·e·s sur la question. Pour pallier ce manque de consultation, de nombreuses villes ont mis en place des moratoires et lancé des consultations locales. Pour ne citer qu'un exemple, la Ville de Nantes a recueilli des contributions citoyennes pour élaborer une stratégie numérique concertée. Dans la présentation de cette consultation, la Ville indique souhaiter que « ces contributions citoyennes posent les pierres d'un numérique choisi et non subi et marquent l'écriture d'une vision démocratique et citoyenne du numérique ». Parce que l'enjeu est bien là : faire des enjeux environnementaux un sujet démocratique. Plusieurs propositions sont le corollaire de ce constat :

Afin que les citoyen.ne.s puissent faire les bons choix en matière d'environnement, Les campagnes de sensibilisation et d'information aux citoyen·ne·s sur l'impact environnemental des différentes énergies utilisées et les alternatives existantes doivent être développées. De nombreux·ses acteur·rice·s de la société civile, dont certaines associations, mènent ce travail depuis longtemps. Il s'agit donc de soutenir leurs actions et de permettre la multiplication des expositions et événements interactifs sur la transition énergétique portés par ces acteur·rice·s.

Au-delà de ces campagnes de sensibilisation et d'information, comme le préconisait la Convention citoyenne pour le climat, il est nécessaire de renforcer la transparence et la précision des rapports d'évaluation surtout lorsqu'il s'agit de lois dans le domaine environnemental.

En complément de ces évaluations menées en amont, l'évaluation a posteriori doit être plus efficace et contraignante. La société civile organisée doit pleinement participer aux mécanismes de contrôle. La représentation des moins de 30 ans dans les organismes de gouvernance doit également faire l'objet d'attention, le Forum Français de la Jeunesse plaide donc pour une intégration des organisations de jeunes parmi les membres du Conseil National de la Transition Énergétique (CNTE)

4. Rendre accessible une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement

L'alimentation et plus particulièrement la sécurité alimentaire sont des enjeux clés de la transition écologique. Il s'agit à la fois de produire de façon plus responsable et qualitative tout en garantissant les conditions de vie des agriculteur·rice·s.

Trop souvent, la consommation de produits issus de l'agriculture biologique ou de saison, le recours aux circuits courts de distribution sont des modes de consommation réservés aux plus aisé·e·s. Au-delà de la simple habitude de consommation individuelle, il s'agit globalement de faire évoluer de façon structurelle notre façon de nourrir la planète.

Le Forum français de la jeunesse s'appuie sur les travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat pour proposer **2 mesures complémentaires** :

Mise en place de chèques alimentaires basés sur le revenu pour encourager une consommation responsable et locale. Cette mesure doit concerner les ménages les plus précaires ainsi que les jeunes de moins de 25 ans décohabitant·e·s afin de leur permettre d'adopter un mode d'alimentation plus responsable.

Instaurer dans les restaurations collectives (cantines scolaires, universitaires et d'entreprises) un quota obligatoire d'approvisionnement en circuit-court et de saison.

L'accessibilité passe également par la lisibilité de l'information, la multiplication des labels alimentaires nationaux et européens nuit pourtant à l'information claire sur la qualité du produit. La création d'un label alimentaire européen unique, fiable, compréhensible est un levier pour d'aider les consommateurs à mieux orienter leurs achats alimentaires.

5. Améliorer la taxe pollueur payeur à l'échelle européenne

Le principe du pollueur-payeur s'applique au niveau européen. Cette échelle d'action est d'autant plus pertinente, que les conséquences du dérèglement climatique et de la pollution ne se limiteront pas à la France.

Ce principe statue que toute entreprise qui cause des dommages environnementaux en est tenue responsable et doit prendre les mesures préventives et de réparation nécessaires et en supporter les coûts. Ce principe permet de prendre en compte l'échelle structurelle du dérèglement climatique. Il doit servir de levier à l'UE pour atteindre ces objectifs en matière de politique environnementale.

Ce principe est encore trop mal appliqué dans l'Union européenne, comme le montre un récent rapport de la Cour des comptes européennes. A titre d'exemple, dans le secteur des déchets l'ensemble des coûts de pollution ne sont pas pris en charge. Les déficits sont comblés par des investissements publics.

Le Forum français de la jeunesse propose que le·a prochain·e Président·e de la République prenne des engagements forts au niveau européen pour faire appliquer correctement cette taxe.

La Commission européenne doit veiller à ce que les fonds de l'UE ne puissent être utilisés pour la dépollution qu'à condition que des contrôles, réalisés en coopération avec les États membres, aient établi que les autorités nationales compétentes ont tout mis en œuvre pour que le pollueur prenne en charge la pollution dont il est responsable.

NOS PUBLICATIONS

Les avis publiés par le FFJ :

[Avis n°1 : La représentation des jeunes en France](#)

[Avis n°2 : De nouvelles politiques en direction des jeunes](#)

[Avis n°3 : Faire du droit à la santé une réalité pour tous les jeunes](#)

[Avis n°4 : Le vote et la participation des jeunes en France](#)

[Avis n°5 : Formation et insertion professionnelles des jeunes](#)

[Avis n°6 : Enjeux climatiques – Les jeunes, force de propositions](#)

[Avis n°7 : Les jeunes & les municipales](#)

[Avis n°8 : Les ambitions des jeunes pour leurs territoires](#)

Les livres blancs publiés par le FFJ :

[Livre Blanc : «Mettre la jeunesse au coeur des politiques publiques»](#)

[Le Guide des organisations de jeunes, «jeunes et engagés»](#)

[Livre Blanc : «Les jeunes \(re\)font l'Europe !»](#)

[Plan jeunesse](#)

Le Forum Français de la Jeunesse (FFJ) est né en 2012 et regroupe les principales organisations nationales gérées et animées par des jeunes de moins de 30 ans. Ces structures sont aussi bien des organisations représentatives des étudiant·e·s et lycéen·ne·s, des associations, des mutuelles étudiantes, que des mouvements politiques de jeunesse.

De nature et de sensibilités diverses, celles-ci se sont rassemblées pour construire un espace d'expression permettant de voir, en France, la jeunesse prendre la parole afin de faire avancer le débat public.

Le FFJ est une assemblée autonome des pouvoirs publics qui se veut un espace d'échange et de travail sur l'ensemble des enjeux que traverse notre société (emploi, formation, citoyenneté, environnement, etc.), mais aussi un acteur de la définition des politiques publiques.

© Forum Français de la Jeunesse

